MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 41 (1942), p. 105-133

Jaroslav Cerny

# Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.

*Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

*Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

**Dernières publications**

| | | |
|---|---|---|
| 9782724711271 | *Du côté de chez Zeus* | Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.) |
| 9782724711677 | *La Description de l'Égypte* | Paul-Marie Grinevald |
| 9782724711714 | *La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne* | Sylvie Ayari |
| 9782724711899 | *BCAI 40* | |
| 9782724711288 | *Karnak-Nord XI* | Colin Hope |
| 9782724711622 | *BIFAO 126* | |
| 9782724711059 | *Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines* | Chloé Ragazzoli |
| 9782724711455 | *Les émotions dans l'Égypte Ancienne* | Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher |

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

# LE CARACTÈRE DES *OUSHEBTIS*

## D'APRÈS LES IDÉES DU NOUVEL EMPIRE

PAR

J. ČERNÝ.

---

### I. — LES TABLETTES ROGERS ET McCULLUM.

Le musée du Louvre et le British Museum possèdent chacun une tablette en bois couverte, des deux côtés, d'un texte hiératique à l'encre noire, identique dans les deux cas — à quelques petites variantes près, pour la plupart d'ordre graphique. Les dimensions des deux tablettes aussi sont à peu près les mêmes. Celle du Louvre, connue sous le nom de la tablette Rogers d'après son ancien propriétaire qui l'a acquise à Louxor en 1878, mesure 0 m. 28 de hauteur et 0 m. 16 de largeur[1], tandis que la tablette du British Museum, achetée à Louxor en 1874 par le duc de Hamilton, passée, ensuite, à la collection de A. McCullum et acquise, enfin, par le musée en 1886, a 11 $\frac{1}{4}$ inches de hauteur et 6 $\frac{1}{2}$ inches de largeur[2].

[1] Boreux, *Musée national du Louvre, Département des antiquités égyptiennes*, II, p. 425. Maspero (*Rec. de trav.*, II, 13) donne, par erreur, 0 m. 22 et 0 m. 12 qui sont les dimensions de son fac-similé.

[2] D'après Budge, *The Greenfield Papyrus*, p. xv, donc 0 m. 286 et 0 m. 165 respectivement. L'épaisseur de la tablette Rogers est de 0 m. 04, celle de la tablette McCullum n'est pas indiquée par Budge.



BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le texte contient deux décrets d'Amon-rēʿ et d'Amoun concernant les *oushebtis* de Neskhons, la femme du grand prêtre Pinodjem II, qui vécut dans la deuxième moitié de la XXIe dynastie. Il est extrêmement probable que les deux planchettes avaient été déposées avec ses *oushebtis* dans la tombe de la dame à Deir el-Bahari, où, plus tard, les momies des rois du Nouvel Empire furent cachées et trouvèrent le repos définitif. Une telle provenance est aussi suggérée par la date de la première apparition des planchettes sur le marché, 1874 et 1878 respectivement, donc peu de temps après que la «cachette royale» dut être découverte par la famille d'Abd er-Rasoul[1].

La tablette Rogers a été publiée, en 1880, par Maspero qui donna une transcription du texte, accompagnée d'une traduction et un commentaire en même temps qu'un bon fac-similé lithographique du texte hiératique[2]. Depuis sa publication rien n'a paru qui surpassât ce premier essai d'il y a plus de soixante ans: Birch s'est borné à reproduire la traduction de Maspero[3] en attirant, le premier, l'attention sur l'exemplaire de McCullum et pour Budge, qui a, enfin, publié ce dernier[4], le texte présente toujours «certaines difficultés bien que le contenu général semble passablement clair»[5]. Ce contenu général, Maspero l'a saisi, en effet, dès le début, mais en ce qui concerne les détails de la traduction, le progrès des études de grammaire néo-égyptienne — car le texte des tablettes est en néo-égyptien pur — qui a eu lieu depuis la traduction de Maspero permet d'atteindre une certitude considérable dans la solution de presque tous les problèmes offerts par le texte. Peut-être la nouvelle traduction et la nouvelle étude que nous nous proposons de donner attireront-elles l'attention sur ce document qui — chose étrange — a été passé sous silence dans les ouvrages sur les *oushebtis*[6] bien qu'il nous fournisse, à leur sujet, des informations de grand intérêt.

[1] C'est 1871 qui est considéré comme l'année de la découverte originale de la cachette, cf. Maspero, *Les momies royales,* 511.

[2] *Rec. de trav.,* II (1880), 13-18 avec 2 planches.

[3] *P. S. B. A.,* V (1883), 77-78.

[4] Budge, *The Greenfield Papyrus in the British Museum* (Londres 1912), p. xiv-xvi, avec une planche photographique.

[5] Budge, *l. c.,* p. xv.

[6] Speleers, *Les figurines funéraires,* Bruxelles 1923; Petrie, *Shabtis,* Londres 1935.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

## TRANSCRIPTION.

M C = Tablette McCullum; R = Tablette Rogers. Trait horizontal — indique les passages où le texte de la tablette Rogers ne diffère point de celui de la tablette McCullum. ↔ indique que le texte n'est pas interrompu.

Recto.

M C (1)

R (1) ———

M C (2)

R ——— (2) ———

M C (3)
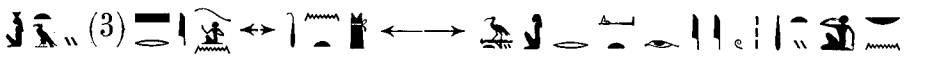

R ——— (3) ———

M C (4)
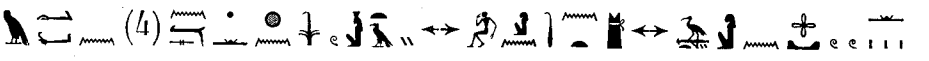

R ——— (4) ———

M C (5)
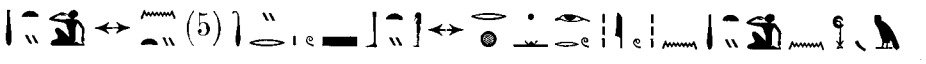

R ——— (5) ———

M C (6)

R ——— (6) ———

M C (7)

R ——— (7) ———

M C (8)
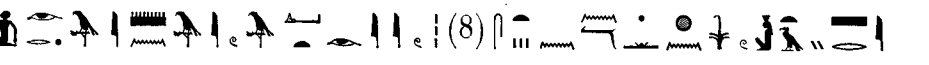

R ——— (8) ———



BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

MC 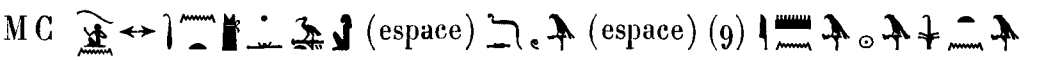

R

MC 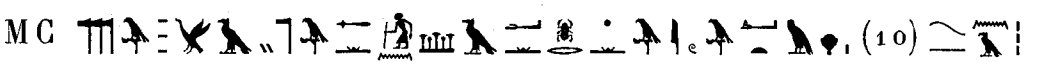

R

MC 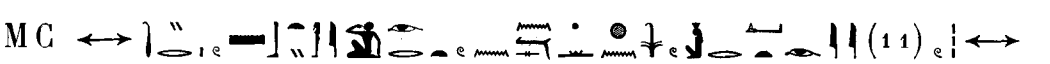

R

MC 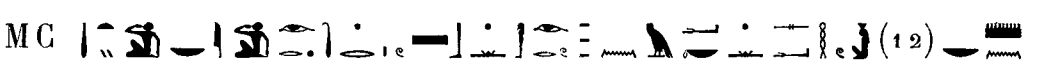

R 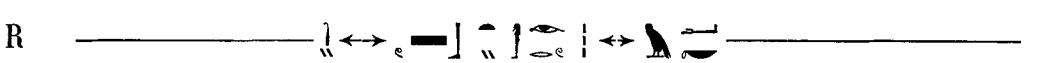

MC

R 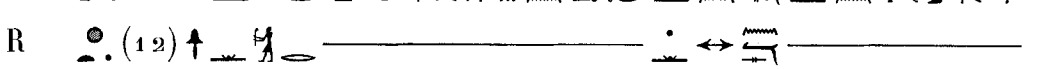

MC

R 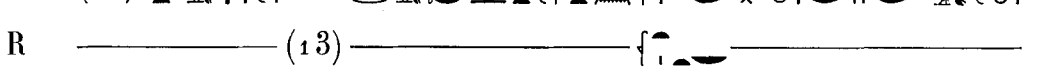

MC 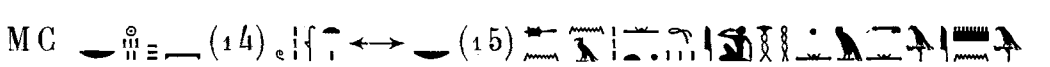

R 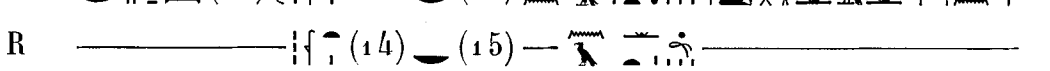

MC 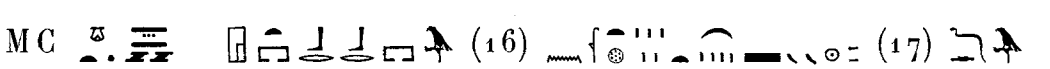

R 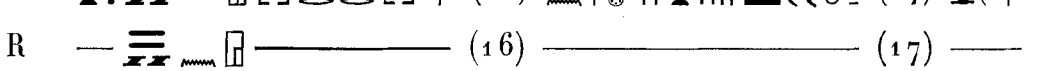

MC 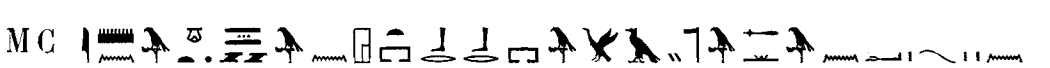

R 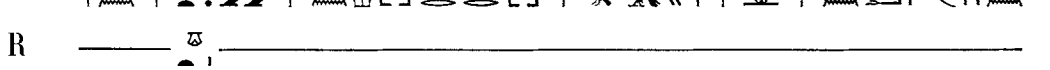

MC

R

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Verso.

MC (18)

R (18)

MC (19)

R (19) [1] 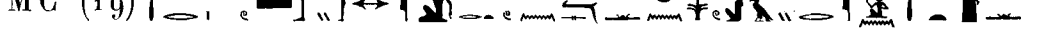

MC (20)

R (20) 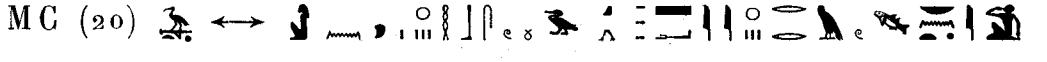

MC (21) 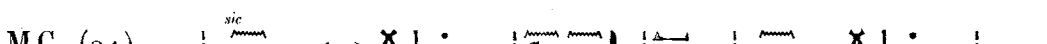

R (21)

MC (22) 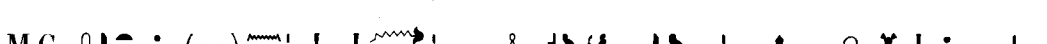

R (22)

MC (23) 

R (23) 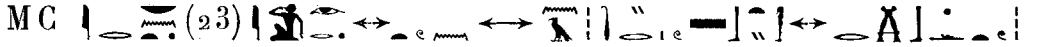

MC (24) 

R (24) 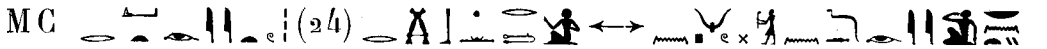

MC (25)

R (25)

[1] Au-dessus de la ligne.



BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

MC (26)

R

MC (27)

R 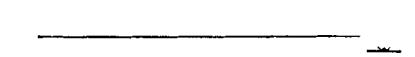

## TRADUCTION.

(1) *Amon-rē*$^{c}$, *roi des dieux, le dieu grand, le plus ancien à entrer en existence*$^{A}$, *dit :* (2) *Je chargerai*$^{B}$ *les oushebtis*$^{C}$ *que l'on a faits pour Neskhons, la* (3) *fille de Tahenthoth, pour qu'ils fassent tout service*$^{D}$ *pour* (4) *Neskhons, la fille de Tahenthoth, en toute sorte de choses que* (5) *les oushebtis peuvent faire étant au service d'un homme qui* (6) *est mort, qui a été amené*$^{E}$ *à la nécropole et qui est devenu divin, sans qu'ils* (7) *fassent défaut*$^{F}$. *C'est la parole qu'a dite Amon : Je ferai qu'ils les fassent* (8) *pour Neskhons, la fille de Tahenthoth.* (9) *Amon-rē*$^{c}$, *roi des dieux, le dieu grand, le plus ancien à entrer en existence, dit : Je chargerai* (10) *les oushebtis que l'on a faits pour Neskhons pour qu'ils fassent* (11) *toutes les choses pour lesquelles des oushebtis sont faits*$^{G}$, *pour exempter*$^{H}$ *tout défunt* (12) *parfait, pour qu'ils les fassent (aussi) pour exempter Neskhons. Je* (13) *les chargerai de la protéger en toute année, tout mois, toute décade, tout jour et* (14) *tous les jours épagomènes.* (15) *Le contenu*$^{I}$ *des écriteaux placés devant Amon-nesti-towe, du château de l'obélisque solaire,* (16) *en l'an 5, 4*$^{e}$ *mois d'été, jour 2.* (17) *Amon-nesti-towe, du château de l'obélisque solaire, le dieu grand, dit dans deux exemplaires*$^{J}$ *d'écriteaux* (18) *qui l'attestent*$^{K}$ *: Quant à tout*$^{L}$ *ce qu'ils ont payé aux fabricants de faïence*$^{M}$ *pour les* (19) *oushebtis que l'on a faits pour Neskhons, la fille de Tahen-* (20) *thoth, en cuivre, vêtements, pains, gâteaux, poissons de même que tout ce* (21) *qui leur a été payé pour eux et ce qui leur sera payé pour eux également,* (22) *les fabricants de faïence sont remboursés*$^{N}$ *par cela (comme) étant l'argent de leur valeur. Quant à tout* (23) *ce qu'on a fait*$^{O}$ *aux oushebtis afin de les payer pour être faits*$^{P}$, (24) *en vue de remplacer quelqu'un au travail en disant : « Je ferai tout ce qu'il fait »*$^{Q}$, (25) *c'est le prix pour*$^{R}$ *que les oushebtis le fassent (aussi), afin de rembourser Nes-* (26) *khons, la fille de Tahenthoth, et pour qu'ils soient bons*$^{S}$ *pour elle et pour qu'ils lui fassent du bien.*

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

## NOTES.

[A] *Wr n šꜣ ḥpr* est une épithète fréquente d'Amon-rēʿ sous la XXIe dynastie : décret d'Amon-rēʿ pour Makerēʿ (= Mar., *Karnak*, pl. 41), l. 2, 4-5; décret pour Pinodjem II (Golénischeff, *Cat. gén. du Caire, Papyrus hiératiques*, p. 196 et suiv.), l. 11, 32, 60; pour Neskhons (Golénischeff, *l. c.*, p. 169 et suiv.), l. 13, 41, 43, 53, 59, 64, 88, 90-91, 101, 106, 111, 116, 121; testament de Yewelot, l. 1, etc. Mais elle n'est pas réservée à Amon-rēʿ exclusivement : Mout et Khons, Pleyte-Rossi, *Pap. de Turin*, pl. 139, 2, 4, et Montou, pap. du Caire Cat. 58035 (Golénischeff, *l. c.*, p. 216 et suiv.), 3-4, 98, la portent aussi.

[B] [*Iw·i rdit*]. La forme *iw·f sḏm* indépendante — comme toujours après *ḏd* au commencement d'un discours direct — se réfère invariablement au futur et doit être interprétée comme *iw·f (r) sḏm*.

[C] [*Tr-wšbti*]. Le premier élément du mot, , reste aussi obscur qu'il l'était au temps de Maspero. Il serait, au premier abord, tentant de le rapprocher, avec le *Wörterbuch*, V, 313, du mot 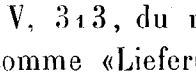 *tnr* que le *Wörterbuch*, V, 384, atteste comme «Lieferung eines Juveliers (neben *mḫnmt*)». Mais si la seule autorité pour le mot en question est, comme il semble, le pap. Boulaq nº 19 (= Mariette, *Les papyrus ég. du Musée de Boulaq*, pl. 56), le mot est à écarter du dictionnaire, l'original portant clairement 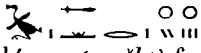 dans les deux passages[1]. Puisqu'il est certain que le second élément *wšbti* forme une unité en lui-même, et puisque, d'un autre côté, le néo-égyptien ne connaît aucun préfixe ressemblant à , il faut chercher, dans ce dernier, un mot indépendant, qui ne peut être qu'un substantif ou un verbe devenu si bien soudé avec le deuxième élément *wšbty* qu'il peut même se passer de déterminatif. Des deux mots proposés par Maspero[2] ni l'un ni l'autre n'offre un sens satisfaisant et, de plus, unis au mot *wšbti* ils donneraient une composition sans parallèle dans la langue égyptienne. Il est impossible de voir dans le nom d'une matière 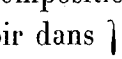

[1] D'après une collation de l'auteur. — [2] *Rec. de trav.*, II, 16.



BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

*Wb.* V, 386, 12, par exemple, car la matière suit toujours le nom de l'objet en génitif et on s'attendrait à *wšbtỉ n tr*. Malgré deux nouveaux exemples du mot *tr-wšbtỉ* dans deux manuscrits du chapitre supplémentaire 166 du *Livre des Morts* où le mot *tr* apparaît écrit 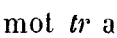 dans le pap. du Caire 58001 et 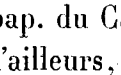 dans le pap. du Caire 58006 [1], il ne reste que de laisser la question ouverte. Il est, d'ailleurs, certain qu'il s'agit des figurines que nous appelons *oushebtis* et cela n'affecterait probablement pas la compréhension du texte, s'il était possible de serrer davantage le sens du mot .

[D] [*Mdt nb n ḫ;m*]. Le signe ici, l. 3, et plus bas, l. 4, 5, 11, 26, est incontestablement un  et non pas un que propose Maspero et qui demanderait un  à sa suite.  est une graphie néo-égyptienne fréquente du mot . *Mdt* «chose» ici est analogue au préfixe copte des abstraits ⲘⲚⲦ- avec la différence qu'en copte ⲘⲚⲦ- ne forme que des abstraits des adjectifs (ⲘⲚⲦ-ⲚⲞⲨϤⲈ «la bonté»), tandis que chez nous *mdt* est encore construit avec un infinitif et peut en être séparé par d'autres éléments, ici par  «tout» et le  du génitif. — *Ḫ;m* «être courbé (en travaillant dur)», puis «travailler pour quelqu'un, servir à quelqu'un».

[E] [*mtw·w ỉṯ;t·f*]. Les conjonctifs ici et dans le *mtw·f nṯrỉ* qui suit continuent la phrase relative *ntỉ mwt* (cf. Erman, *Näg. Gr.* § 583), cependant chaque fois avec un changement de sujet. La 3e personne du pluriel remplace déjà le passif («et qu'ils ont pris» = «et qui a été pris» comme en copte).

[F] [*ỉw mn mdỉ·w sppy*] se rattache au *ỉw·w n*(=*m*) *mdt n ḫ;m*, et signifie mot à mot «étant donné qu'il n'y a pas de défaut avec eux». — 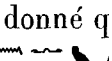 au lieu de , comme Amenemope 19, 18; décret pour Neskhons l. 92; Pap. Turin, *P.-R.*, 139, 36. — A remarquer qu'au lieu de 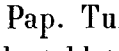 de la tablette Rogers la tablette McCullum offre  qui pourrait être interprété comme une graphie cursive d'un  et mettre en doute l'existence réelle de deux ■ dans le mot. Cependant le décret pour Neskhons a aussi clairement 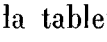 (l. 92, 99), de même le décret pour Pinodjem II 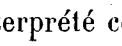 (l. 66).

[1] Cf. plus loin, p. 121.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

[G] [*mdt nb ỉỉr tr-wšbtỉ ỉr·w*]. La traduction proposée est possible seulement si l'on corrige le texte. Pour démontrer la nécessité d'une telle correction, il faut d'abord écarter toutes les interprétations possibles : 1° Il ne peut pas s'agir ici de la construction *ỉỉr·f sḏm* (Erman, *Näg. Gr.* § 545), car cette construction sert, comme l'a démontré Polotsky (*Ann. du Serv.*, XL, 241-245), à accentuer un objet indirect. Ceci serait, dans notre cas, *n mˁkỉ sˁḥ*. Puisque cette construction est, en même temps, indépendante, il faudrait commencer une nouvelle phrase par *ỉỉr tr-wšbtỉ ỉr·w* et traduire : «C'est en protégeant tout défunt parfait que des *oushebtis* les ont faites» (c'est-à-dire : toutes les choses). Cette conception, cependant, est impossible à cause de *r dỉt ỉry·w st* qui suit immédiatement et qui est la continuation de *r dỉt ỉry·w mdt nb* de la ligne 10-11; 2° Il est également interdit de considérer *ỉỉr* comme une forme relative du verbe auxiliaire, ayant *ỉr·w* comme complément («que des *oushebtis* ont faites en protégeant. . .»). Cette périphrase n'est possible que si le verbe a plus que trois consonnes, ou s'il s'agit d'un verbe étranger ou d'un verbe composé; *ỉry* n'entre dans aucune de ces trois catégories; 3° Il semble donc qu'il ne reste comme autre solution que de supposer une omission de ou de après et de traduire : «toutes les choses que l'on a fait des *oushebtis* pour les faire», c'est-à-dire «toutes les choses pour l'exécution desquelles on a inventé des *oushebtis*».

[H] [*mˁkỉ*]. Pour ce verbe, cf. Kuentz, *Bulletin de l'Inst. fr.*, XXXIV, 163, et de Buck, *Journal of Eg. Arch.*, XXIII, 160, note 1.

[I] [*ḥ*]. Cf. Griffith, *Rylands Pap.*, III, p. 247, n. 6; p. 332, n. 11; Gardiner, *Journal of Eg. Arch.*, XIX, 26, n. 11.

[J] 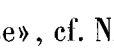 «pièce», cf. Naville, *Inscription historique de Pinodjem*, l. 13 et 18, et le commentaire ci-bas, p. 115.

[K] [*ỉw·w* (*ḥr*) *mtr·f*], cf. Naville, *Inscr. hist. de Pinodjem*, l. 22. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il ne faille pas lire, dans nos tablettes, ; serait emprunté au ˁḳ; ˁḳ; «très exactement», où il est à sa place.

[L] [*nb nṯỉ*], cf. Erman, *Näg. Gr.*, § 222, 838. Dans *ỉdỉ·w* ici et dans *ỉw·w dỉt·w*, l. 21, la 3ᵉ personne du pluriel exprime notre passif.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

M [*bʿbʿ*]. Aucun nouvel exemple n'a apparu depuis le commentaire de Maspero, sauf dans le Glossaire Golénischeff 3, 2-3 qui n'est qu'un duplicata du pap. Hood 2, 17. «Fabricant de faïence» semble préférable à «fondeurs», car les *oushebtis* de Neskhons, dont quelques-uns se sont conservés, sont en faïence avec une glasure bleue (au Musée du Caire, cf. Newberry, *Funerary Statuettes, Cat. gén.*, nos 48014-23, 48466-67; au British Museum, Budge, *The Greenfield Papyrus*, p. xii, n. 4; à University College, Londres, Petrie, *History*, IV, p. 213, fig. 86). *bʿbʿ* étaient probablement les gens qui couvraient les objets de cette glasure.

N [*ḥtm m*] «pourvoir de», puis «payer entièrement» (même figure que *mḥ m* «remplir de», puis «payer en entier»), cf. aussi pap. Berlin 9785, 12 (publ. par Gardiner dans *Zeitschr. für aeg. Spr.*, 43 [1906], 39).

O [*ỉir·tw*]. La variante 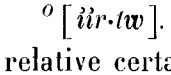 de la tablette McCullum pour la forme relative certaine 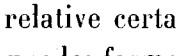 de la tablette Rogers est précieuse. Elle montre que les formes 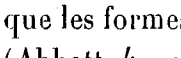 +sujet trouvées çà et là dans les textes néo-égyptiens (Abbott 4, 15; 5, 15 etc.) ne sont que des formes relatives ordinaires, malgré des doutes quelquefois émis à leur propos[1].

P 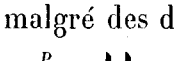 est une graphie normale pour *irytw·w*.

Q [*ỉry·ỉ nb nti st ỉr·w*]. Pour 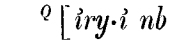 , cf. Erman, *Näg. Gr.*, 283, Anm. L'exemple le plus ressemblant au nôtre est *Wenamūn* 2, 32. — 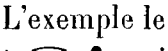 se rapporte à qui, bien qu'au singulier par sa forme, exprime l'idée pluralique «n'importe qui», 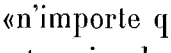 est donc correctement au pluriel. — La préposition 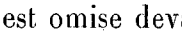 est omise devant 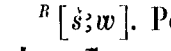 .

R [*šȝw*]. Pour *šȝw* suivi d'infinitif, cf. *Bataille de Qadesh* (éd. Kuentz) 173 : 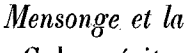 «vous ne méritez pas que l'on se fie à vous»; *Mensonge et la Vérité* 6, 1 : 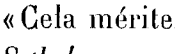 «Cela mériterait que les gens de ta famille soient convoqués»; aussi *Horus et Seth* 4, 9.

S [*mtw·w nfr*] continue *dỉt ỉry st nȝ wšbtỉ*. La forme *mtw·f sḏm*, rare après *sḏm·f* passé, est en revanche fréquente après *sḏm·f* subjonctif; pour *mtw·f sḏm* continuant *dỉt* + *sḏm·f*, cf. Wenamūn 1, 56. — Pour *nfr n*, cf. Wenamūn 2, 33.

[1] Cf. surtout *Journal of Eg. Arch.*, XIII, 33, où Peet et moi avons suggéré, sûrement à tort, une forme relative prospective.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le texte de la tablette consiste donc en trois déclarations différentes, les deux premières d'Amon-rē$^{c}$, la troisième d'Amon-nesti-towe; chaque déclaration est introduite par les mots «Dit» (au passé) Amon-rē$^{c}$ ou Amon-nesti-towe.

Dans la première déclaration, Amon-rē$^{c}$ promet de charger les *oushebtis* de Neskhons d'exécuter pour Neskhons tout service dont les *oushebtis* sont capables quand ils sont au service d'un mort dans l'autre monde.

La deuxième déclaration d'Amon-rē$^{c}$ est presque identique, seulement l'expression assez vague de la première déclaration «tout service (*ḥ;m*)» est remplacée par une autre plus précise «toute exemption (*m$^{c}$ki*)» : Amon-rē$^{c}$ promet de charger les *oushebtis* de Neskhons d'agir de manière à exempter Neskhons à n'importe quel moment.

La troisième déclaration, celle d'Amon-nesti-towe, concerne le prix des *oushebtis*. Le dieu déclare que ce qui a été déjà payé aux fabricants pour les *oushebtis* de Neskhons et ce qui sera payé encore satisfait ou paie (*ḥtm*) les fabricants entièrement, et que le prix payé pour les *oushebtis* correspond au travail auquel on s'attend des *oushebtis* et à la bonne volonté qu'ils ont à montrer vis-à-vis de Neskhons.

Tandis que l'on ne nous dit pas de quelle façon ont été rendues publiques les deux déclarations d'Amon-rē$^{c}$, une indication précieuse nous est donnée sur la façon dont a été rendue la décision d'Amon-nesti-towe. Nous apprenons que cette dernière a été faite 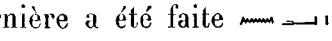 «dans deux exemplaires d'écriteau», et que ces écriteaux avaient été «placés devant Amon-nesti-towe». Les deux exemplaires en question ne peuvent pas être identiques aux deux tablettes Rogers et McCullum. Cette possibilité est déjà exclue par le fait que le texte des tablettes n'est qu'une copie ( ) des deux écriteaux. L'explication de ce que l'on veut dire par les «deux exemplaires» nous est donnée par une inscription du temps d'un grand prêtre Pinodjem[1], donc à peu près contemporaine de notre tablette. D'après cette inscription aussi, 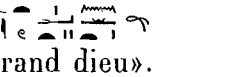 «on a fait deux exemplaires d'écriteau devant le grand dieu». L'inscription continue ensuite : «Et un écriteau disait : «Amon-rē$^{c}$, roi des dieux, mon bon Seigneur! On dit qu'il y a quelque chose que l'on exigera

[1] Naville, *Inscription historique de Pinodjem III*, Paris 1883.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de Dḥutmose»..... et l'autre écriteau [disait : «Amon-rē', roi des dieux], mon bon Seigneur! On dit qu'il n'y a rien que l'on exige de Dḥutmose»... Le grand prêtre d'Amon-rē, roi des dieux, se présenta de nouveau devant ce grand dieu disant : «Mon bon Seigneur! Tu jugeras (*wḏ'*) les [écriteaux(?)]»[1]... Le dieu grand approuva très grandement. On plaça ces deux écriteaux devant le [grand dieu et] le grand dieu prit celui des deux qui disait : «Amon-rē', roi des dieux, mon bon Seigneur! On dit qu'il n'y a rien [que l'on] exige de Dḥutmose»..... Et le grand dieu [refusa l'autre écriteau disant : «Amon-rē, roi des dieux, m]on bon Seigneur! Il y a quelque chose que l'on exigera de [Dḥutmose]?» Et toute cette procédure est répétée encore une fois ensuite.

Nous voyons donc que pour obtenir une décision divine on présentait à la divinité deux écrits sur la question, l'un sous forme d'une déclaration affirmative, l'autre conçu comme une déclaration négative. La divinité choisissait entre les deux; par quel moyen, est un problème à part et qui ne peut pas être discuté ici[2].

Il est donc presque certain que la troisième déclaration de notre tablette — et les deux premières probablement aussi — a été faite de la façon décrite et que le texte de la tablette est une copie de la version affirmative, la version négative ayant, sans doute, été détruite après avoir été refusée par Amon-nesti-towe.

La déclaration d'Amon-rē' nous confirme, s'il le fallait encore, que le rôle des *oushebtis* était d'exécuter, dans l'autre monde, des travaux pour le défunt, les travaux qu'il serait autrement obligé de faire lui-même. Ceci n'a rien de nouveau pour nous, puisqu'un tel rôle des *oushebtis* ressort clairement du chapitre 6 du *Livre des Morts* trouvé si souvent inscrit sur ces figurines.

Un nouveau trait intéressant est la conclusion à tirer de la déclaration d'Amon-nesti-towe qui montre que le prix payé aux fabricants était considéré comme une équivalence du travail et des bons services des *oushebtis*. Il a été remarqué qu'au Nouvel Empire, ou au moins à une certaine époque de ce dernier, les *oushebtis* étaient appelés *ḥm*[3], un mot que nous sommes habitués à traduire «esclave».

[1] La copie de Naville porte 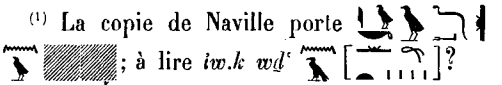 ; à lire *iw.k wḏ'* 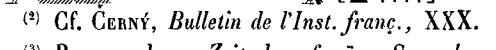 ?

[2] Cf. Černý, *Bulletin de l'Inst. franç.*, XXX.

[3] Boeser dans *Zeitschr. f. äg. Spr.* 42 (1905), 81; Petrie, *Gizeh and Rifeh*, pl. XXVII L, n° 418; Spiegelberg, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 49 (1911), 127; Northampton - Spiegelberg - Newberry, *Report*, pl. XXI, 28.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette traduction n'est, peut-être, pas tout à fait exacte et le statut des ne correspondait, peut-être, pas entièrement et dans tous les détails à celui des esclaves — une étude sur l'esclavage reste toujours à entreprendre pour l'époque pharaonique — mais ce que nous apprenons par la déclaration d'Amon-nesti-towe est entièrement en accord avec ce que nous savons sur le  *ḥm*. L'*oushebti* est ici mis sur le même pied avec ce dernier : comme on achète un  on achète aussi un *oushebti* et le prix payé à l'ancien propriétaire dans un cas et au fabricant dans l'autre rend l'acquéreur maître du  ou de l'*oushebti* et lui donne le droit de propriété sur leur travail. Dans notre cas Amon-nesti-towe donne une approbation comme si c'était un contrat d'achat d'esclave dans la vie quotidienne; dans la vie quotidienne c'est l'autorité terrestre qui assure l'efficacité d'un tel contrat, pour la vie de l'autre monde c'est l'autorité divine.

La conception des *oushebti* comme «esclaves» n'est valable, bien entendu, que pour cette époque; pour le reste, il nous semble que l'explication donnée par Gardiner[1] est toujours la plus probable, comme quoi les *oushebtis* représentent, en dernier lieu, le résultat d'une fusion de deux idées ou croyances contradictoires : d'après l'une, les figurines sont des images du défunt même et doivent faire, à sa place, le travail qui lui incombe; d'après l'autre, les *oushebtis* ne sont plus le mort lui-même, mais ses servants qu'il achète comme il achète les servants vivants et qui travaillent pour lui.

Un détail intéressant ressort de la comparaison de la date de la troisième déclaration, faite par Amon-nesti-towe «en l'an 5, 4e mois d'été, jour 2» avec la date de l'enterrement de Neskhons. Comme on sait, elle fut enterrée dans une vieille tombe d'une reine de la XVIIIe dynastie, Inḥapi, qui deviendra, cinq ans plus tard, aussi le dernier repos de son mari, le grand prêtre d'Amoun, Pinodjem; lors de l'enterrement de ce dernier, les momies d'anciens pharaons y sont déposées et la tombe devient ainsi la fameuse «cachette royale». Or la date des funérailles de Neskhons fut commémorée par un *graffito* hiératique sur la paroi de droite à l'entrée du couloir horizontal qui menait à la chambre funéraire[2]. Il apparaît de ce *graffito* que

[1] *Zeitschr. f. äg. Spr.* 43 (1906), 57-59.

[2] Maspero, *Les momies royales*, 520. Le *graffito* est maintenant détruit, comme il a été constaté lors d'un déblaiement du puits au commencement de 1938; seul le *graffito* à gauche de l'entrée (Maspero, *l. c.*, 523) subsiste.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'enterrement de Neskhons eut lieu en «l'an 5, 4e mois d'été, jour 21», l'oracle d'Amoun, par conséquent, seulement dix-neuf jours avant l'enterrement et longtemps après la mort de Neskhons dont l'embaumement dut commencer 70 jours avant la date des funérailles. C'est dans les dix-neuf jours qui précédaient l'enterrement que le mobilier funéraire de Neskhons fut transporté dans la tombe, avec lui aussi les *oushebtis*. Nous ne saurons jamais d'une façon certaine à quel endroit dans la tombe étaient placées les deux planchettes contenant les déclarations divines au sujet des *oushebtis;* le fait qu'il y avait deux planchettes suggère l'idée que les *oushebtis* de Neskhons étaient enfermés dans deux boîtes, avec une planchette dans chaque boîte [1]. Il est vrai qu'il n'existe, actuellement, que quelques *oushebtis* de Neskhons, mais ce ne peut pas être le nombre original d'*oushebtis* d'un personnage de son importance.

## II. — SUR UN PASSAGE DU CHAPITRE SUPPLÉMENTAIRE 166 DU *LIVRE DES MORTS.*

Il y a encore un autre texte qui, comme l'a vu le premier Spiegelberg [2], nous force à conclure que les *oushebtis* étaient considérés comme «esclaves», et ce texte est de plusieurs siècles antérieur à la tablette Rogers. Le texte qui nous est parvenu en plusieurs exemplaires [3] et son histoire sont très intéressants et mériteraient de faire l'objet d'une étude spéciale qui devrait réunir toutes les variantes du texte et établir, à l'aide de la critique textuelle, sa forme primitive et son développement. A la basse époque il fait partie du *Livre des Morts* dont il forme le chapitre supplémentaire 166, mais sous la XXIe dynastie nous le trouvons écrit seul sur des feuilles de papyrus que

[1] Maspero, *Les momies royales,* 590, ne mentionne qu'une boîte à *oushebti* de Neskhons, tandis que le grand prêtre Pinodjem, le roi Pinodjem, Makerē‘ et Ḥenttowe en avaient deux chacun, Djedptaḥefonkh même trois; il est bien possible que les fragments d'une deuxième boîte de Neskhons se trouvaient parmi les débris de boîtes dont parle Maspero.

[2] Spiegelberg, *Sammlung des Museum-Westreenianum im Haag,* p. 25.

[3] Dix-sept sont connus de l'auteur. Ils sont énumérés plus bas, p. 120, note 1; à ajouter Louvre 3172 et 3142 A où le passage qui nous intéresse est détruit.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'on mettait dans les cercueils sur les momies[1]. Mais la XXI^e^ dynastie n'est pas encore l'époque de l'origine du texte, car d'après plusieurs exemplaires c'est un «Livre qui fut trouvé au cou du roi Ousimarē^c^ dans la nécropole», il semble donc remonter au moins à l'époque de Ramsès II de la XIX^e^ dynastie.

Il n'est pas facile à traduire et il se peut même que nos connaissances actuelles ne soient pas encore suffisantes pour l'élucider dans tous ses détails. Mais ceci importe peu pour le moment et tout ce que nous nous proposons de faire est de présenter, sous bénéfice d'inventaire, une traduction provisoire pour faciliter la compréhension du passage se rapportant aux *oushebtis*. Le texte qui semble commencer par une invocation de certains génies d'origine obscure est comme suit :

«*O* Wrbg, *ô* Kmmr, *ô* Kmry, *ô* Krḫ^c^m, *ô* ^c^mgi (*et*) N;ywnrm, *fondeurs, dit-on à côté du disque solaire pour leur présenter tout ce qui existe, chargez-vous de* '1;kby (= *Celui qui se lamente*) *tous. Il est mort misérablement, son frère l'a abattu. Son fils l'a fait pour* kṯ, *il n'y a personne pour le protéger. Et ils améneront son âme dans la salle des deux Vérités devant* Mmrm. *O* Khb, *notre seigneur de nous tous, celui devant lequel il se trouvera, venge-le sur ses ennemis. O lion au visage noir, aux yeux rouges et à la langue de couleur de cornaline, dont le nom est «celui qui tue les ennemis de son père», sans que l'on prenne un couteau contre eux!* Mmrm *et* Khb *est ton nom. Grave-le sur le dos de ta Majesté,* '1;kby. *Occupe-toi de lui, pour que tu lui donnes les terrains dans les champs Ialou et les fleurs dans les champs de Edjême. Donne lui la force de faire que les esprits soient propices comme (ceux de) ta Majesté selon ta volonté. Fais qu'il aille à l'endroit qu'il veut, ayant la forme qu'il désire. O* Mmrm, Khb, *notre seigneur, qui nous enlèves la respiration à tous. Regarde les* oushebtis, *les esclaves, hommes et femmes, ils appartiennent à ta Majesté,* '1;kby, *c'étaient tous ses esclaves, quand il était sur la terre, c'est lui qui les a achetés. Fais qu'il les dirige au moment propre, fais qu'ils travaillent à sa place, à n'importe quel moment où l'on se souvient de lui. Tu es son témoin favorable devant toi,* Mmrm, Khb! *Tout ce que tu désires, puisses-tu le faire pour ta Majesté,* '1;kby, *quand on a lu son livre devant toi.*»

[1] Les exemplaires du Musée du Caire, cat. n^os^ 58001 à 58006, ont été tous trouvés en 1891 dans les sarcophages des prêtres d'Amoun.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le passage qui nous concerne ici sont les paroles adressées à la deuxième personne qui est *'I;kby*, c'est-à-dire Osiris, à propos des *oushebtis* de la troisième personne qui, d'après le contexte, ne peut être que le défunt : «*Regarde les* oushebtis, *les esclaves, hommes et femmes, ils appartiennent à ta Majesté,* 'I;kby, *c'étaient tous ses esclaves, quand il était sur la terre, c'est lui qui les a achetés. Fais qu'il les dirige au moment propre, fais qu'ils travaillent à sa place, à n'importe quel moment où l'on se souvient de lui.*»

Dans les quinze exemplaires du texte où se trouve le passage en question, il se présente de la façon suivante :[1]

[1] B = pap. Berlin 3031, VI, 5 à VII, 1, publ. *Hierat. Papyrus... Berlin*, II, p. 49-50;

C 1 = pap. du Caire 58001, l. 17 à 22; publ. par Golénischeff, *Papyrus hiératiques, Cat. gén.*, pl. I, et p. 3-4;

C 2 = pap. du Caire 58002, l. 17 à 21; publ. par Golénischeff, *l. c.*, pl. II et p. 7-8;

C 3 = pap. du Caire 58003, l. 14 à 18; publ. par Golénischeff, *l. c.*, pl. II et p. 11;

C 4 = pap. du Caire 58004, l. 15 à 19; publ. par Golénischeff, *l. c.*, pl. III et p. 14;

C 5 = pap. du Caire 58005, l. 12 à 15; publ. par Golénischeff, *l. c.*, pl. III et p. 17;

C 6 = pap. du Caire 58006, l. 6 à 10; publ. par Golénischeff, *l. c.*, pl. IV et p. 20;

C 7 = pap. du Caire, sans numéro, l. 32 à 40, inédit;

L 1 = pap. Leiden 25 *b*, publ. par Pleyte, *Chapitres supplémentaires du Livre des Morts*, pl. 121 à 123;

L 2 = pap. Leiden 30, publ. par Pleyte, *l. c.;*

L 3 = pap. Leiden 31 *a*, publ. par Pleyte, *l. c.;*

L 4 = pap. Leiden 31 *b*, publ. par Pleyte, *l. c.;*

P 1 = pap. du Louvre 3160, publ. Spiegelberg, *Die äg. Sammlung des Museum-Meermanno-Westreenianum im Haag*, pl. V *b*, et p. 18-19;

P 2 = pap. du Louvre 3235, publ. Spiegelberg, *l. c.*, pl. V *a*, et p. 18-19;

W = pap. Museum Meermanno-Westreenianum, la Haye, publ. Spiegelberg, *l. c.*, pl. IV *a*, et p. 18-19.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

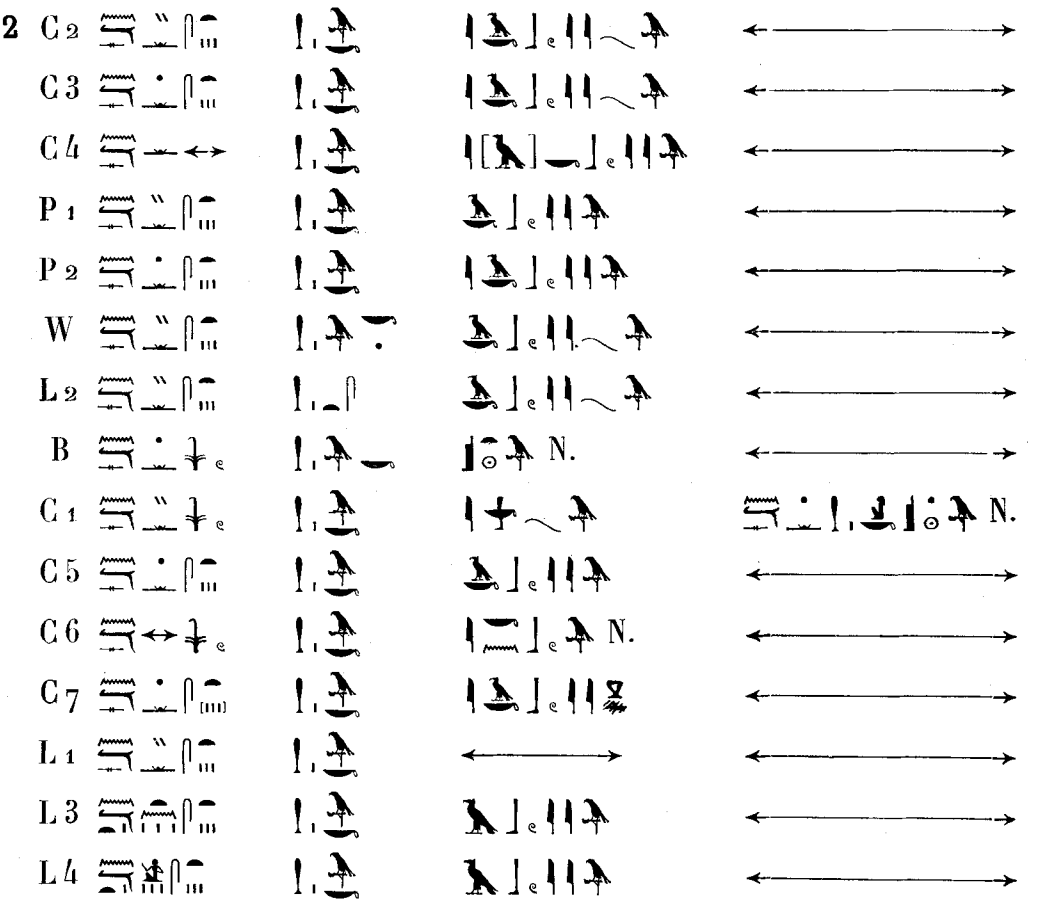




BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

3 C 2 C 3 C 4 P 1 P 2 W L 2 B C 1 C 5 C 6 C 7 L 1 L 3 L 4

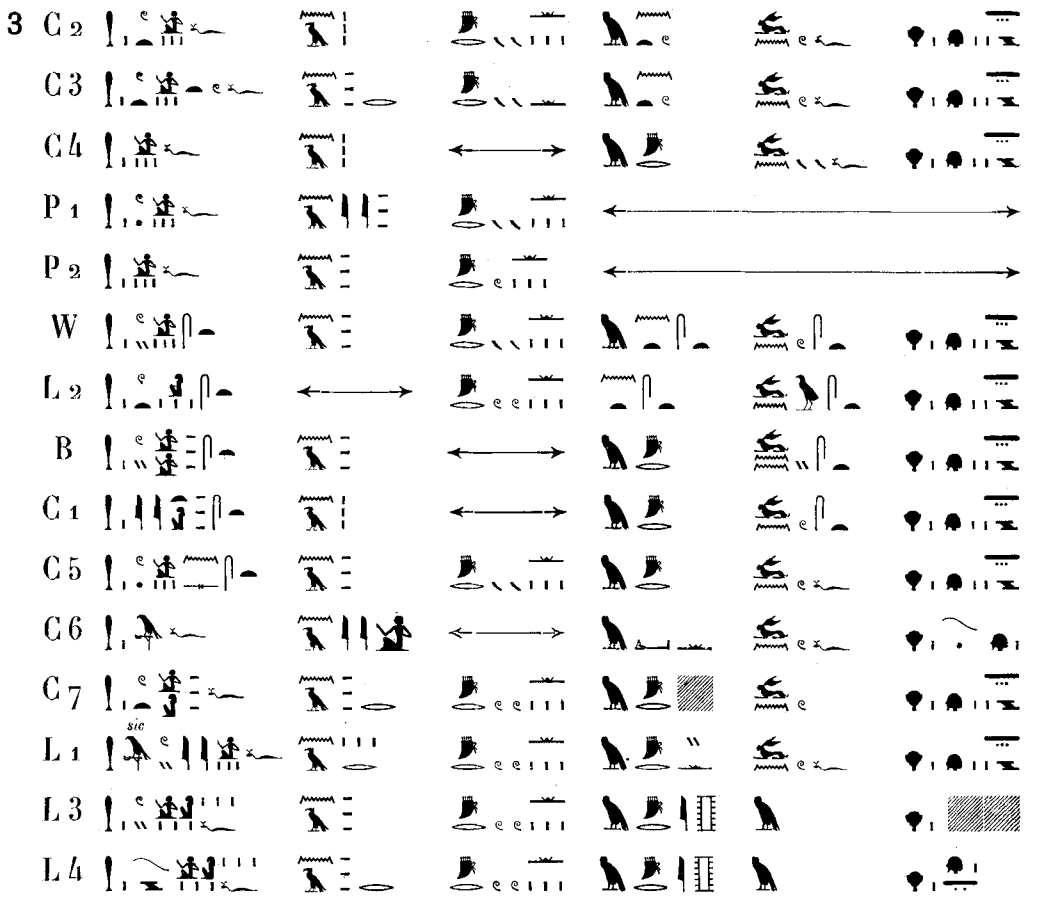


4 C 2 C 3 C 4 P 1 P 2 W L 2 B

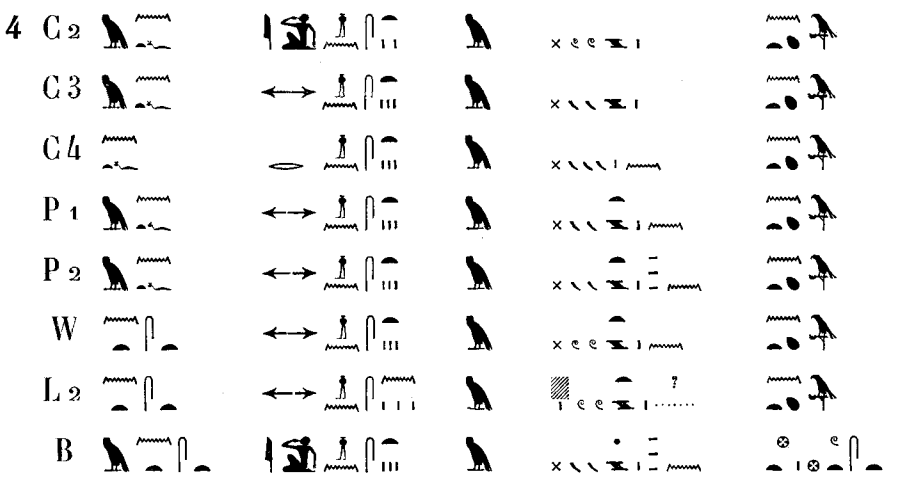

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

C 1

C 5

C 6 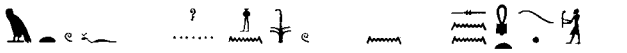

C 7

L 1 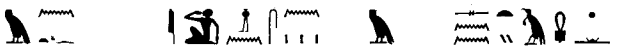

L 3

L 4

---

5 C 2

C 3

C 4

P 1

P 2

W 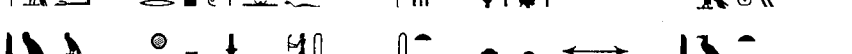

L 2

B 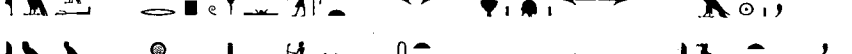

C 1

C 5 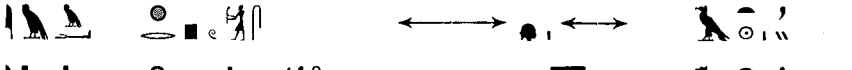

C 6 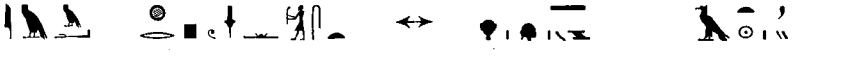

C 7 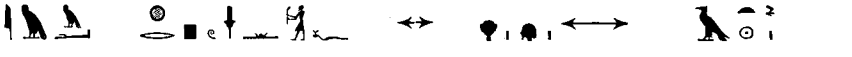

L 1 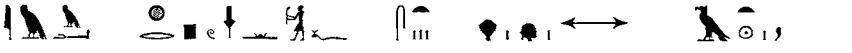

L 3

L 4

16.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

6 C 2

C 3

C 4 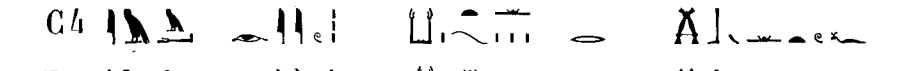

P 1 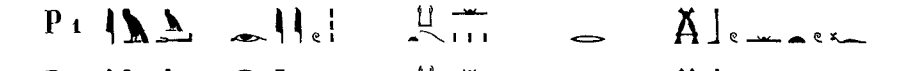

P 2 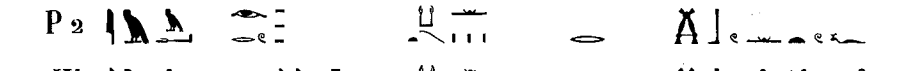

W 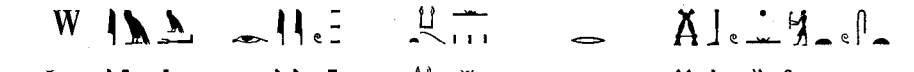

L 2 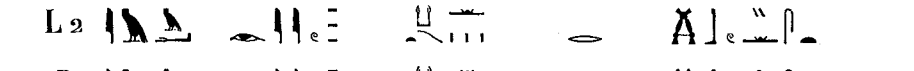

B

C 1 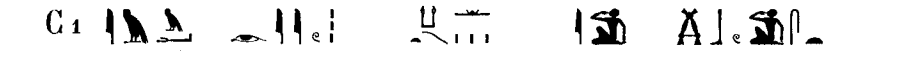

C 5

C 6 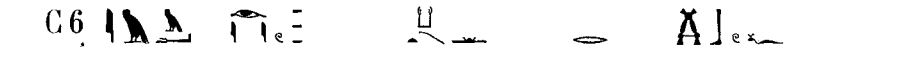

C 7

L 1

L 3 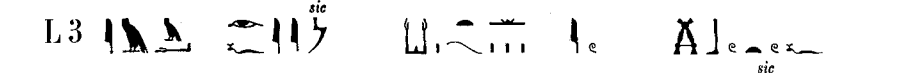


L 4


---

7 C 2

C 3 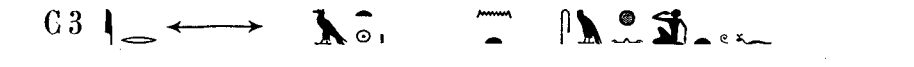

C 4 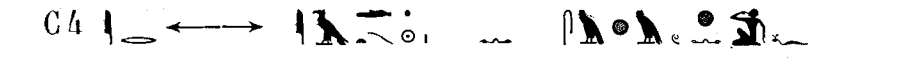

P 1 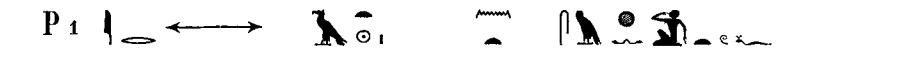

P 2 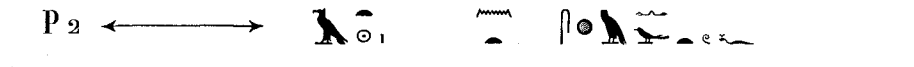

W 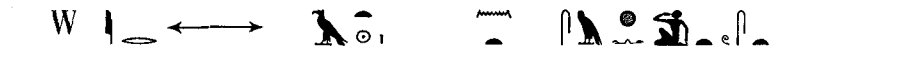

L 2 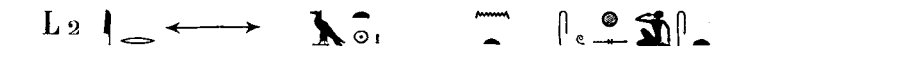

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

B 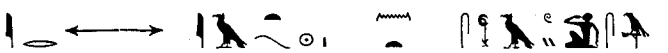

C 1

C 5

C 6

C 7

L 1 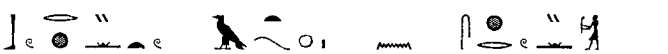

L 3

L 4

Comme on voit, pour le passage en question, tous les textes s'accordent, exception faite de corruptions mineures et de quelques omissions et variantes graphiques, sauf à la section 4, où les textes se divisent clairement en deux grands groupes qui se manifestent, ensuite, de nouveau dans la section 7. Spiegelberg qui tenta une traduction du texte et attira l'attention sur la mention des *oushebtis*[1] prenait comme base la première catégorie offrant, pour le dernier membre de la section 4, une leçon qui lui semblait tout à fait transparente : «c'est lui qui les a apportés 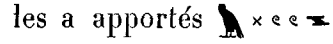 dans le district de Neith»[2]. Cette traduction s'imposait, bien que le propre sens restât obscur, car personne ne peut dire ce qu'est «le district de Neith» et pourquoi c'est justement de là que le défunt avait apporté ses serviteurs. Néanmoins, cette ignorance des égyptologues ne pouvait éveiller aucun soupçon quant à l'authenticité de la leçon qui semblait si claire; il était naturel de supposer ici une de ces allusions mythologiques qui nous sont souvent incompréhensibles tout d'abord et ne sont élucidées qu'après une étude approfondie à l'aide d'un matériel plus étendu. De la deuxième catégorie, Spiegelberg n'aurait pu connaître que les trois textes de Leide 25 *b*, 31 *a* et 31 *b*, publiés auparavant par Pleyte en 1881. Malheureusement, il n'a pu se procurer la publication de Pleyte qu'après que sa traduction fut déjà

[1] *Die äg. Sammlung des Museum-Meermanno-Westreenianum*, p. 19-20 et 25.

[2] Abstraction faite ici de la différence dans la traduction du verbe *iny*. Sa traduction exacte est : «*Sie leitet sie in dem Bezirk der Neit*» avec un point d'interrogation au-dessus de «*dem*».



BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

imprimée[1]. On peut, cependant, douter que la connaissance des manuscrits de Leide eût modifié sa traduction de la section 4, car ces manuscrits sont très tardifs et pour les mots «dans le district de Neith» offrent une leçon 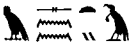 et var. qui elle-même semble contenir un mot inconnu, de sorte que leurs versions auraient pu avec raison être considérées comme une corruption de la version des papyrus du Louvre et de la Haye qui datent de la XXI$^{e}$ dynastie.

Mais tout de même, c'est cette leçon des manuscrits de Leide qui est l'originale, car quatre parmi les nouveaux exemplaires du Caire, inconnus de Spiegelberg et qui datent, eux aussi, de la XXI$^{e}$ dynastie l'ont également. De plus, le mot *snntî* qu'elle contient peut être avec raison rapproché d'un mot semblable qui se trouve par ailleurs dans un texte qui, heureusement, permet d'établir — approximativement au moins — son sens et ce sens une fois appliqué au passage qui nous occupe ici, le passage devient clair à son tour de telle façon que l'obscur «district de Neith» apparaît comme une corruption grave mais facile à expliquer.

L'expression 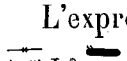 «apporter comme *snntî*» nous rappelle 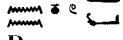 , expression attestée dans une inscription de Makerē$^{c}$, fille d'un roi Psousennes de la XXI$^{e}$ dynastie, donc de la même époque que notre texte. L'inscription[2] est très mutilée, notamment son commencement est perdu, mais il en subsiste assez pour nous faire voir qu'elle fixe une décision oraculaire de la triade thébaine, Amoun, Mout et Khons, concernant les biens de la princesse Makerē$^{c}$. A la ligne 5 de l'inscription, une personne dont le nom est perdu, mais qui est probablement le roi ou le grand prêtre d'Amoun, questionne les dieux pour savoir s'ils appliqueront des sanctions contre quiconque contestera que les biens de la princesse soient sa propriété légale:

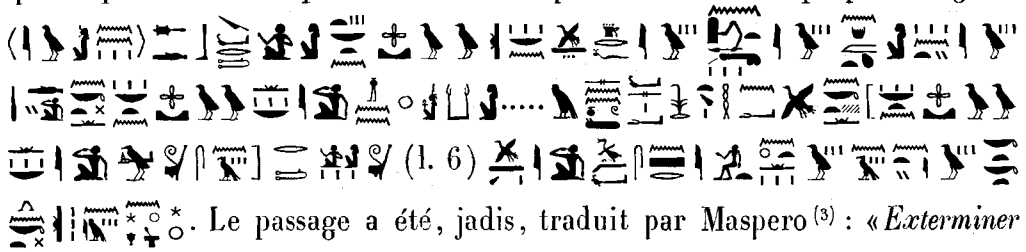

(l. 6) . Le passage a été, jadis, traduit par Maspero[3]: «*Exterminer*

[1] Spiegelberg, *l. c., Vorwort.* — [2] Mariette, *Karnak,* pl. 41; Maspero, *Les momies royales,* p. 694-5. — [3] *L. c.,* p. 696.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

*tout individu de quelque sorte que ce soit de l'Égypte entière, homme ou femme, qui contestera en paroles quoi que ce soit des biens de toute sorte que Mâkerî, la fille royale du roi Psioukhânou a rapportés avec elle* lorsqu'elle est passée *au midi, et les biens de toute sorte que lui ont donnés les gens du pays, afin qu'elle prît* [*sa part*] *de leurs pauvres richesses; et ceux qui raviront quelque chose de ces biens jour après jour.*»

Le *Wörterbuch*, IV, 461, 4 attribue, correctement à notre avis, à l'expression 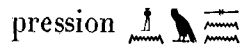 le sens de «kaufen, an sich bringen», de sorte que nous pouvons traduire maintenant : «*Est-ce que vous tuerez tout habitant de toute sorte de ce pays entier — qu'il soit homme ou qu'il soit femme — qui contestera n'importe quoi de n'importe quelle sorte* (*de ce que*) *Makerē*ᶜ . . . a acheté *en Haute-Égypte ou n'importe* [*quoi de n'importe quelle sorte* (*de ce que*) *lui ont donné certaines gens*] *et qu'elle a prise* (*comme*) *une petite contribution de leurs biens,* (*ou*) *ceux qui bouleverseront quelque chose là dedans dans l'avenir?*»

La même expression se trouvait déjà à la ligne 3 dans un passage où les divinités promettent de faire le nécessaire auprès des autorités terrestres pour que celles-ci assurent la propriété de Makerēᶜ. Le passage est très incomplet maintenant, mais il se laisse restituer à peu près comme suit :

«[*Nous chargerons*] *tout roi, tout grand prêtre d'Amoun, préposé à l'armée, tout chef d'armée et toute personne de n'importe quelle sorte — qu'il soit homme ou qu'il soit femme, — qui règneront et ceux qui règneront ensuite, de confirmer toute propriété de n'importe quelle sorte que Makerēᶜ a* [*achetée en Haute-Égypte à*] *certaines* [*gens*] *et toute propriété de n'importe quelle sorte que lui ont donnée certaines gens et qu'elle a prise* (*comme*) *une petite contribution de leurs biens, et de les confirmer dans sa possession. Nous les confirmerons dans la possession de son fils à elle, du fils de son fils, de sa fille, de la fille de sa fille, de l'enfant de son enfant, jusqu'à l'éternité.*»



BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Notre mot *snntî* ne peut pas être identique au mot *snnw*, mais il a toutes les chances d'en être un dérivé. Pour sa vocalisation, la leçon «du district de Neith» nous donne une indication précieuse, car ses consonnes *m swww n Nt* comparées avec *snntî* montrent qu'elle n'est qu'une corruption causée par l'ouïe du scribe écrivant un texte dicté. Le texte — à en juger d'après le nombre relativement assez considérable d'exemplaires qui nous sont parvenus — devait être couramment posé sur les momies et il n'y a rien d'étonnant que plusieurs scribes l'aient écrit d'après une dictée.

Heureusement, nous avons des moyens d'établir, pour la basse époque, la prononciation, sinon tout à fait exacte, au moins très vraisemblable, de ce groupe de mots. La transcription grecque Νηίθ montre que le nom de la déesse était vocalisée **Nëït* et pour le génitif *n* est assuré par le copte (ⲛ̄). Le mot  *swww* sert, dans les jeux de mots de l'hymne à Amoun de Leide [1], à faire allusion au chiffre «six». Or, le nombre «six» dont la vocalisation primitive était **seỉsow* [2] s'est conservé en copte comme **sow* (ⲥⲟⲟⲩ). Nous pouvons donc supposer que était prononcé **sow-n-Nëït* dans le stade tardif de la langue égyptienne et probablement déjà à la fin du Nouvel Empire. Il est même problable que le mot a perdu, dans cette expression, son accent et son *w* final. Pour une telle perte d'accent devant le de génitif il suffit de renvoyer aux cas comme ⲣⲙ̄-ⲛ̄-ⲕⲏⲙⲉ «Égyptien» (au lieu de ⲣⲱⲙⲉ) et ⲛⲟⲩ-ⲙ-ⲙⲉⲉⲣⲉ «heure du midi» (au lieu de ⲛⲁⲩ) [3]. La perte de *w* final dans une telle position est rare, mais semble être attestée pour le mot *sỉsw* «six» lui-même dans le complexe «*6 n š;t*» «six cents», pour lequel on peut citer en copte, à côté de l'expression régulière ⲥⲟⲩ ⲛ̄ⲱⲉ, la forme exceptionnelle ⲥⲉ ⲛ̄ⲱⲉ [4], donc probablement le seul reste d'un vieux phénomène régulier, à côté duquel ⲥⲟⲟⲩ ⲛ̄ⲱⲉ ne semble être qu'un néologisme. Aussi, pour faire allusion à «six» dans «six cents», l'hymne à Amoun de Leide ne se sert plus du mot *swww* qui aurait dû, nor-

[1] Pap. Leide I 350, col. 1, 2 et 13; cf. Gardiner, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 42 (1905), 16.

[2] Sethe, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 47 (1910), 17.

[3] Sethe, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 64 (1929), 64.

[4] Crum, *Coptic Dict.*, p. 368ᵃ, donne un seul exemple ṣaʿîdique Zoëga 513. La forme ⲥⲉ-ⲱⲉ citée par Sethe, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 47, 15, note 2, n'existe pas d'après Crum. Notons, cependant, que Zoëga, p. 513, note 8, et après lui Stern dans sa *Kopt. Gramm.*, 133, (mais il a aussi ⲥⲉⲛⲱⲉ (?) 600) interprètent ⲥⲉ ⲛⲱⲉ comme «60 × 100», c'est-à-dire 6000, et non pas 600, et Zoëga cite un bon parallèle ⲙⲁⲗⲃⲛⲱⲉ «30 × 100».

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

malement, garder son *w*, mais de 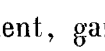 et [1] dont ni l'un ni l'autre ne contient aucune trace de *w*. Une prononciation comme **sennēit* de 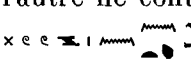 est donc possible et le mot *snntỉ* a dû être prononcé de la même façon. Ajoutons que la variante unique 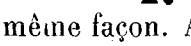 «district de sa ville» du pap. Berlin suggère la même vocalisation : *nỉwt* se prononçait *nē* comme nous savons par Ψουσέννης 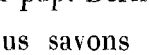 . Le scribe entendait cependant un *t* à la fin ce qui n'aurait pas gêné celui qui y comprenait le nom de Neith, car celui-ci a toujours gardé son *t* final, une particularité que le nom de Neith partage avec le nom de Mout (Μουθ). Pour justifier un tel *t* le scribe de la version en question a dû le protéger par un suffixe, car les féminins avec suffixes gardaient leur *t* final dans la prononciation. C'est aussi une prononciation comme **sennēit* qui se raccorde le mieux avec les diverses graphies du mot 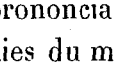 . Parmi elles aucune ne montre une trace quelconque d'un *w* et leur 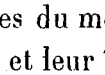 indique seulement qu'un *t* était prononcé à la fin ( néo-égytien correspond à **raḫt*, ⲣⲁϣⲧ).

Or le substantif 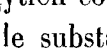 *swnt* «prix» dont le *Wörterbuch* rapproche le mot et dont on pourrait rapprocher aussi notre mot , si une prononciation contenant un *w* (**sownnēit* par exemple) pouvait être admise pour lui, a toujours contenu un *w* et l'a gardé jusqu'en copte, comme le prouve le tableau suivant :

Anc. Emp. : 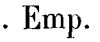 Lepsius, *Denkm.*, II, 49 *b*;

XII^e^ dyn. : 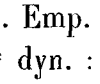 Lepsius, *Denkm.*, II, 136 *i*, 4; Griffith, *Pap. Kahun*, pl. 13, 12;

Hyksos : 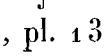 pap. Westcar 11, 8;  pap. math. Rhind 86, 7 (= ed. Peet, pl. Y);

XVII^e^ dyn. : 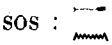 stèle du Caire J. 52453, 7;

XVIII^e^ dyn. : 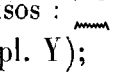 Tylor, *Paheri*, pl. 5; 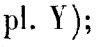 pap. Bulak 11 (= pap. du Caire Cat. 58070), 3, 7[2]; 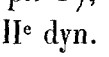 pap. Caire 58081, 7 et 58086, 1 (inédits); tablette Moir Bryce, l. 3[3];  pap. Berlin 9784, 4. 6. 24[4];

[1] Pap. Leide I 350, 5, 16 et 6, 1; cf. Gardiner, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 42 (1905), 38.

[2] Peet, dans *Mélanges Maspero*, I, p. 190.

[3] Griffith, *P.S.B.A.*, XXX, 272.

[4] Pour les pap. Berlin 9784 et 9785, et les pap. Gourob, cf. Gardiner, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 43 (1906), 27 et suiv.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ib. 17. 26;  pap. Gourob (= Griffith, *Pap. Kahun*, 39) 5. 9. 16. 20;  pap. Berlin 9785, 5. 13.

XIX^e dyn. :  *Journ. of Eg. Arch.*, XXI, pl. XIII, 5. 6;  pap. Sallier 2, 5, 5;

XX^e dyn. :  pap. Brit. Mus. 10053, vso. 5, 6 [1]; fin de la XX^e dyn. ou commencement de la XXI^e :  pap. Brit. Mus. 10052, 10, 20;  pap Vienne 1, 1-2;

En démotique, première moitié de l'époque ptolémaïque : , etc. (= ) Griffith, *Ryl.*, III, 384.

En copte : ⲥⲟⲩⲛⲧ=.

Le verbe *swn* «acheter» dont le substantif *swnt* «prix» ne semble être qu'un dérivé est écrit de la même façon dans le décret d'Amoun concernant la propriété d'Esemkhēbe de la XXI^e dynastie, où Amoun promet  «*Je confirmerai les maisons que Esemkhēbe a achetées à leurs propriétaires pour sa fille Henttowe*» [2].

Le plus grand obstacle, cependant, qui s'oppose au rapprochement du mot  *snn* et  *swnt* «prix» est la construction dans laquelle les deux mots s'emploient. Car le premier n'est attesté que dans la construction  *iny m snn* supposée signifier «acheter», tandis que, avec  *swnt*, l'expression pour «acheter» est toujours  *iny r swnt* «apporter contre le prix» [3], comme on dit aussi  *rdit r swnt* [4] pour «vendre» (mot à mot «donner contre le prix»).  signifie, évidemment, «apporter comme son *snn*», mais on ne dit jamais *iny m swnt* «apporter comme le prix»; *swnt* «prix» est clairement la contre-valeur que l'on laisse chez le vendeur (et que l'on ne peut pas, par conséquent, «apporter») ou que le vendeur garde (considéré du point de vue de l'expression *rdit r swnt* «donner contre le prix», *rdit m swnt* n'existant pas non plus).

Si donc le *Wörterbuch* n'a pas une autre base que le rapprochement de  avec  *swnt* «prix» pour attribuer à l'expression 

[1] Pap. Brit. Mus. 10053 et 10052 et le pap. Vienne sont publiés dans Peet, *The Great Tomb Robberies*.

[2] Maspero, *Les momies royales*, p. 706.

[3] Ostr. Der el-Médineh, Cat. 359/1940; pap. Vienne 1, 1-2; pap. Brit. Mus. 10052, 10, 20.

[4] Ostr. Der el-Médineh, Cat. 1014/1940.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

le sens «acheter», cette base tombe. Le sens «acheter» va, cependant, si bien pour le passage du décret d'Amoun, — le seul exemple que le *Wörterbuch* semble connaître pour cette expression, — qu'il nous semble évident qu'il soit correct. Et la même signification «acheter» satisfait, pour l'expression , le passage du chapitre 166 du *Livre des Morts*. A juger d'après sa graphie, le mot 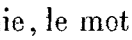 semble plutôt se rattacher à la catégorie des mots qui, sortant du verbe *snj* «passer devant» (CINE), arrivent à signifier «s'approcher de quelque chose», «rassembler quelque chose», et l'expression 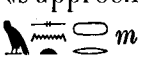 *m snt r* [1] parvient au sens «comme». Les deux de  ne sont pas un obstacle sérieux à une telle étymologie, puisque 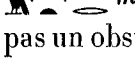 est une graphie bien garantie de la XXII[e] dynastie de  [2]. Mais la notion de similitude n'épuise pas entièrement le sens du mot ; pour dire «comme», il suffit entièrement de . Le sens de  va plus loin; il exprime une telle ressemblance qu'elle aboutit à une équivalence: «quelqu'un est  un autre» ne veut pas seulement dire qu'il est «comme» lui, mais qu'il a la même valeur, peut le remplacer, presque comme qui, en néo-égyptien, entre dans l'expression 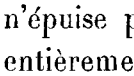 «apporter pour compenser» = «acheter». Ainsi, dans le titre du pap. Rhind, 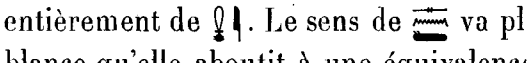 peut être traduit: «Regarde, ce livre fut copié. . . pour remplacer un vieil écrit.» La même nuance de sens convient aussi au mot 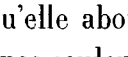 de Westcar 6, 7 dans le passage 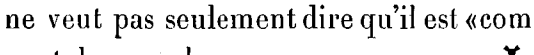 qui se laisse traduire non seulement «j'aime mieux mon objet que son pareil», mais plutôt «j'aime mieux mon objet que son équivalent» ou «remplaçant» [3]. Ce sont les paroles d'une jeune fille qui a perdu son collier et à qui on en promet un autre pour le «remplacer» (*db;*) [4]. De même dans l'exemple Berlin 7798 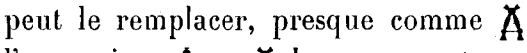 on veut dire «il n'y a personne en aucun pays qui puisse le remplacer». Comme deux  voisins et non séparés par une voyelle ne s'écrivent qu'une seule fois dans l'égyptien classique, je n'hésite pas à considérer ce  et  comme exprimant notre

[1] *Urk.*, IV 121, 9; 168, 10; 1150, 14; stèle de Kouban, l. 19; pap. math. Rhind, titre; MARUCCHI, *Gli obelischi egiziani*, p. 57.

[2] *Wb.*, III, 457.

[3] Le passage a été discuté par DÉVAUD, *Sphinx*, XI, 49; KUENTZ, *Bull. de l'Inst. franç.*, XXVIII, 106-111; SPIEGELBERG, *Zeitschr. f. äg. Spr.* 63 (1928), 150.

[4] Que *r snty·f* correspond à *db;* a été remarqué par SPIEGELBERG, *l. c.*

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

**sennēit* et l'expression 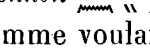 «apporter comme compensation» comme voulant dire «acheter». Si quelques manuscrits du chapitre 166 du *Livre des Morts* déterminent ce mot par ou , c'est parce qu'ils pensent aux *dbn* et *š'ty* dont on se servait pour payer le prix dans les transactions commerciales, et parce que, de plus, il semble avoir existé un mot désignant un étalon monétaire, un mot de son semblable, mais d'une origine différente de , c'est-à-dire et var. dont je me réserve la discussion pour une autre occasion[1]. Ces déterminatifs  et  aussi étaient une raison pour moi pour ne pas envisager une autre possibilité qui s'offrait : d'essayer, par exemple, d'expliquer  et var. comme des graphies du mot , forme néo-égyptienne du mot  *śntj* et de traduire «il les a amenés comme colons»[2]. La vocalisation de  qui était, comme le montre le copte ⲥⲱⲛⲧ, **sōnet* ne se serait du tout laissée concilier avec la vocalisation **sennēit* suggérée par la leçon . Il faut aussi écarter, je crois, une autre possibilité : que  est identique à , forme de la XXI^e^ dynastie[3] de l'ancien *śn-t;* «embrasser le sol, hommage», car on obtiendrait aussi un sens pour le passage en traduisant «il les a amenés en hommage», c'est-à-dire en hommage à *'I;kby* (= Osiris) adressé à la deuxième personne juste un peu avant. Mais le simple  au lieu de  ou  semble montrer que l'expression **sōn-to;*, en gardant l'accent au commencement à l'ancienne façon[4], a abouti, au Nouvel Empire, à un **sōnt,* donc à une prononciation égale à celle de , en d'autres termes irréconciliable avec **sennēit.*

Pour l'expression  + suffixe, d'autres possibilités, semblables à celles que nous rejetons pour , ne se présentent même pas, et nous proposons comme traduction littérale «apporter (du marché) comme sa compensation», et puis «acheter».

La phrase «c'est lui qui les a achetés» donne une justification appropriée à l'affirmation qui précède que les *oushebtis* étaient des serviteurs du mort quand il était sur la terre. Le mort a donc, maintenant, le droit de les offrir à Osiris. Tandis que, d'après la tablette Rogers, les *oushebtis* étaient instruits

[1] Presque tous les exemples de ce mot sont dans des textes inédits dont les copies me sont inaccessibles.

[2] *Wb.*, IV, 178, 14.

[3] *Wb.*, IV, 166, 17.

[4] Sethe, *Z. D. M. G.*, 77, 190-193.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

par Amon-rē‘ et Amon-nesti-towe d'exempter le défunt de tout travail sans lui réclamer quoi que ce soit, dans le chapitre 166 du *Livre des Morts* ils sont directement appelés serviteurs du défunt, comme ils avaient été ses serviteurs de son vivant. Ici aussi, comme dans le décret d'Amoun, l'accent est mis sur le droit du défunt à leur service qui lui revient par le fait de les avoir achetés, car les mêmes lois doivent être observées dans l'autre monde comme sur la terre.

BIFAO 41 (1942), p. 105-133 Jaroslav Cerny
Le caractère des Oushebtis d'après les idées du Nouvel Empire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net